

La démission du maire de Laruns

En cette période pré-électorale pour les élections municipales, il est rappelé sur les médias le nombre important de démissions de maires en cours de mandat.

Nous avons retrouvé la lettre que le maire de Laruns envoya à tous les habitants de la commune en 1831. Comme il le dit lui-même, il fut nommé – par le Préfet – en 1808 et il exerça ses fonctions sur une longue période. Il n’y a que sous l’Empire en 1815 que les électeurs purent se prononcer. Or la loi du 21 mars 1831 fait évoluer le mode de désignation, dorénavant le maire sera choisi par le Préfet mais uniquement parmi les conseillers municipaux élus pour six ans. C’est à ce moment que Jacques de Livron devance un peu les choses. Il n’est pas sûr d’être élu conseiller municipal, donc pour ne pas être désavoué par les urnes, il va démissionner et rappeler son action tout au long de ses mandats.

Il semblerait que l’entente ne régnait pas avec son adjoint Jean Larqué, car si celui-ci est présent au conseil municipal, Jacques de Livron est absent ... et inversement.

Nous vous proposons cette belle lettre qui détaille le parcours d’un maire au XIX^e siècle. Elle est datée du 1^{er} janvier 1831.

Habitants de Laruns

Lorsqu’il y a 23 ans que je fus nommé maire de votre commune, où je possède des propriétés, où j’ai mon domicile politique, mais où je ne demeure point habituellement, j’étais loin de prétendre à l’honneur de vous administrer. Je résistais même à cette nomination, en donnant pour motif à mon refus ma non résidence et ma volonté de ne rien changer à ma manière de vivre.

Je fus nommé Maire le 1^{er} janvier 1808.

Depuis lors, la diminution des charges locales, l’augmentation des revenus communaux, l’intérêt de tous, l’amélioration du sort de chacun ont été le but de mes constants efforts. Je me suis occupé de vos affaires publiques et privées autant que des miennes propres. Dans toutes les circonstances, j’ai défendu vos intérêts avec chaleur. Il n’y a pas un service de quelque nature qu’il fut, que je n’ai rendu ou essayé de rendre dans toutes les occasions à ceux d’entre vous qui se sont adressés à moi.

Mon zèle et mes efforts pour le bien public, reçurent par vos suffrages une récompense bien douce pour moi. Elu par vous, je fus maire dans les cent jours (*retour de l’Empire. 1815*). Je ne résidais pas plus habituellement alors à Laruns qu’aujourd’hui.

Je fus flatté de votre confiance. Nos relations en devinrent encore plus intimes. Je continuai à m’occuper de vos intérêts avec le même soin et la même sollicitude, et je le dis avec un juste orgueil, mes efforts ne furent pas sans succès.

Aujourd’hui quelques uns d’entre vous se plaignent de ma non résidence habituelle à Laruns.

Je concevrais leurs plaintes si elles se bornaient là.

Mais ils ajoutent que je ne me rends à Laruns que pour mes affaires particulières aux mois de septembre et octobre.

Est-ce pour mes affaires que je m’y rends régulièrement toutes les années au mois de mai pendant la session du conseil municipal ? Est-ce pour mes affaires que je m’y rends pour le recrutement, pour le conseil de révision ? Est-ce pour mes affaires que je m’y suis rendu chaque fois que vos intérêts semblaient l’exiger ?

Est-ce pour mes affaires que l'on m'a vu rester plusieurs jours de suite à Laruns, sans même me rendre sur mes propriétés ?

Ils ajoutent encore : que mes absences portent atteinte aux intérêts de la commune.

Cette injustice me blesse. Si cette allégation eût un quelque fondement, il y a longtemps que j'aurais renoncé à l'honneur d'être votre maire.

Elle est une calomnie, mais il suffit qu'on l'ait avancée pour que je me détermine à donner ma démission.

Lorsque j'entrai en fonction en 1808, presque toutes vos maisons étaient remplies de garnisaires envoyés pour obliger les déserteurs à rejoindre¹.

Les relations de bon voisinage, si nécessaire pour tous, étaient rompues entre vos pasteurs et ceux d'un peuple voisin.

Vos propriétés particulières étaient compromises et engagées en vos qualités de cautions solidaires des dettes communales qui s'élevaient à près de cent cinquante mille francs.

Votre maison commune tombait en ruine. L'église exigeait de grandes réparations.

Une partie de la commune était menacée d'être emportée par le torrent l'Arriussé, de fréquentes inondations la dévastaient.

Une propriété privée, enclose dans les propriétés communales, était le sujet de discussions journalières.

Vos bois dévastés ne donnaient que des revenus presque nuls.

Faute d'étalons, la belle race de vos chevaux s'abâtardissait.

Enfin, l'impôt de vos bacades était fixé à 5 francs pour chaque bacade.

Un grand nombre d'entre-vous, n'auront point oublié, j'espère, mes démarches et leurs succès pour obtenir justice de l'administration, et vous débarrasser des garnisaires qui les ruinaient.

Des relations amicales furent établies avec les pasteurs espagnols et n'ont point été troublées depuis lors.

Vos propriétés ont été dégagées. Les 150 000 francs de dettes communales ont été payés.

Une belle maison commune a été bâtie. Des réparations assez considérables ont été faites à l'église.

Un mur de garantie, fortement construit, vous a mis à l'abri de tout ravage et même de toute crainte du côté du torrent l'Arriussé.

La propriété privée enclavée dans les propriétés communales a été acquise au nom de la commune, et ainsi une source de discussions sans cesse renaissantes a été tarie.

L'ordre a été mis dans la coupe de vos bois, et depuis, trois des ventes régulières donnent des revenus considérables.

Deux beaux étalons achetés et entretenus aux frais de la commune assurent la reproduction et l'amélioration de la race de vos chevaux.

Le prix de chaque bacade a été réduit, depuis de nombreuses années, de 5 francs à 1^f 50^c, et la situation de la caisse donnait un espoir fondé de le diminuer encore l'année prochaine.

La commune rentrée dans la jouissance de sa propriété de l'Établissement thermal des Eaux-Chaudes, il fallait l'embellir : ces embellissements ont été faits.

Une nouvelle chapelle, plus vaste, plus commode y était nécessaire. Le terrain a été acheté et payé, la construction mise à l'entreprise, et le prix de l'adjudication soldé.

L'utilité et l'agrément d'une belle fontaine au milieu de la place publique ont été constatés, elle devrait être érigée cette année. Les fonds suffisants destinés à la construire sont dans la caisse communale.

Enfin, il s'y trouve une somme de sept mille et quelque cent francs.

Loin de moi la pensée de m'attribuer exclusivement le mérite de ces heureux changements, de ces importantes améliorations. Constamment soutenu, aidé par les membres du conseil municipal et les différents adjoints qui se sont succédé, qu'ils en reçoivent ici le témoignage de ma gratitude et l'expression des éloges qui sont dus à leurs honorables travaux.

Quant à moi, une conscience me dit que pendant les 23 ans de mon administration, je n'ai jamais eu en vue que l'intérêt général ; que je m'en suis occupé avec tout le zèle, toute la sollicitude dont j'étais capable.

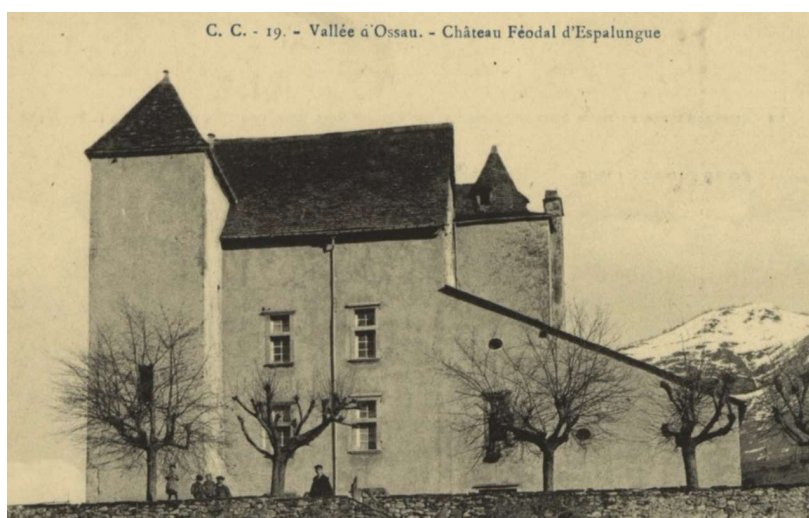
Dans toutes les circonstances où ma présence pouvait être nécessaire ou utile à Laruns, je m'y suis trouvé. J'ai constamment présidé en personne les sessions du conseil municipal. J'ai assisté à tous les tirages au sort des jeunes soldats et à tous les conseils de révision, prêt à y défendre les intérêts de tous et de chacun.

La jalouse ambition de quelques personnes bien connues pour calomnier et blesser, mais non démentir des faits positifs et appréciés par tous. Aussi la grande majorité parmi vous, continuera, je l'espère, à m'honorer de son estime.

A Dieu, habitants de Laruns ! J'ai cessé d'être votre maire.

signé : *Jacques Livron*

Nota :1. Les garnisaires en question étaient des soldats hébergés par les familles où un ou plusieurs enfants ne s'étaient pas présentés à la conscription ; en répression, les autorités préfectorales envoyaient ces soldats – les garnisaires – qui devenaient une charge pour la famille. L'action de Jacques de Livron auprès de l'administration fit que tous quittèrent les lieux.



La résidence ... par intermittence
de Jacques de Livron

J.P. Dugène, secrétaire de l'AAMO

Janvier 2026